



## RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1143-2024

### DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 755 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LE BOULEVARD BROMONT, LE REMPLACEMENT DE GÉNÉRATRICE, DES ANALYSES PRÉPARATOIRES POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS AINSI QUE DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU POUR DES RÉSERVOIRS

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement et d'effectuer des travaux pour la conduite d'eau potable sur le boulevard Bromont, le remplacement de génératrice, des analyses préparatoires pour des travaux d'aqueduc et d'égout ainsi que des travaux de mise à niveau pour des réservoirs;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont n'a pas en main les fonds nécessaires pour acquitter la somme afférente à ces dépenses et qu'il y a lieu d'emprunter pour se les procurer;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 février 2024 et que le règlement a également été déposé et présenté à cette même séance;

En conséquence, le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit, sujet à toutes les approbations requises par la Loi, à savoir :

**ARTICLE 1.** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.** Le conseil est autorisé à effectuer des travaux pour la conduite d'eau potable sur le boulevard Bromont, le remplacement de génératrice, des analyses préparatoires pour des travaux d'aqueduc et d'égout ainsi que des travaux de mise à niveau pour des réservoirs pour une dépense au montant de 3 755 000 \$, le tout, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées et approuvées par messieurs Marc-Alexandre Drolet, ing. et chargé de projets et David Charbonneau, directeur des travaux publics, en date du 14 février 2024, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme **annexes « A » à « D »**.

Annexe A – Travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le boulevard de Bromont entre la rue Bleury et la rue St-Denis

Annexe B – Remplacement de la génératrice

Annexe C – Analyse préparatoire pour des travaux d'aqueduc et d'égouts

Annexe D – Travaux mise à niveau liés aux réservoirs et surpresseurs

## Règlements de la Ville de Bromont



**ARTICLE 3.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 755 000 \$ sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 4.** Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable raccordé au système d'aqueduc et d'égout sanitaire situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit en **annexe « E »** laquelle annexe est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, ou tout autre immeuble pouvant être raccordé au système d'aqueduc et d'égout sanitaire suite à l'adoption du présent règlement, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable raccordé au système d'aqueduc et d'égout de la ville.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités équivalentes attribuées, selon ce qui suit, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité équivalente.

Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités équivalentes de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin de taxation.

Les unités équivalentes de l'ensemble des immeubles imposables situées à l'intérieur du bassin de taxation sont calculées de la façon suivante :

### **A) Usage résidentiel**

Pour chaque logement occupé ou destiné à être occupé, unité d'habitation indiquée comme telle au rôle d'évaluation en vigueur desservi par le réseau d'aqueduc/égout municipal : **1 unité équivalente**.

### **Usage commercial**

Pour chaque commerce, bureau d'affaires ou entreprise indiqué comme tel au rôle d'évaluation en vigueur desservi par le réseau d'aqueduc/égout municipal : **1 unité équivalente**.

### **Terrains vagues desservis**

Pour chaque terrain vacant desservi : **1 unité équivalente**.

### **B) Usage commercial et industriel avec compteur d'eau**

Dans le cas des immeubles commerciaux et industriels qui sont desservis et pour lequel la consommation d'eau est calculée à l'aide d'un compteur d'eau ou pour lequel un compteur calcule le volume d'eaux usées traité, la consommation de l'année précédente sera utilisée pour le calcul du nombre d'unités équivalentes.

Pour les commerces et industries chargés au compteur pour l'eau potable :

Nombre de mètres cubes d'eau consommée dans l'année précédente multiplié par le facteur **0.00265** est égal au nombre d'unité équivalente.

Pour les industries chargées au volume pour les eaux usées :

## Règlements de la Ville de Bromont



Nombre de mètres cubes d'eaux usées traités dans l'année précédente multiplié par le facteur **0.00363** est égal au nombre d'unité équivalente.

### C) Autres immeubles

Pour chaque sortie d'aqueduc/égout municipal pouvant relier une roulotte au réseau d'aqueduc municipal : **0,5 unité équivalente**.

Pour chaque commerce, bureau d'affaires ou entreprise non pourvu d'un compteur situé dans la même bâtisse que la résidence privée : **0,5 unité équivalente**.

**ARTICLE 5.** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante

**ARTICLE 6.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

**ARTICLE 7.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Annexe « A » - Estimation travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le boulevard de Bromont entre la rue Bleury et la rue St-Denis

Annexe « B » - Estimation remplacement de la génératrice

Annexe « C » - Estimation analyse préparatoire pour des travaux d'aqueduc et d'égouts

Annexe « D » - Estimation travaux mise à niveau liés aux réservoirs et surpresseurs

Annexe « E » - Bassin de taxation

---

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

---

BERNARD CAOJETTE, GREFFIER

Règlements de la Ville de Bromont



Annexe A

Estimation travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le boulevard de Bromont entre la rue Bleury et la rue St-Denis

Article	Description du travail	Quantité approx. a	Unité	Prix unitaire b	Montant total calculé c=a x b
<b>1.0</b>	<b>Préparation du site</b>				
1.1	Préparation de site, organisation et signalisation de chantier	1	forfait	65 000,00 \$	65 000,00 \$
1.2	Provisions pour fouilles exploratoires pour localisation de conduites existantes	2	unité	1 500,00 \$	3 000,00 \$
1.3	Provision pour support de poteaux électriques existants	1	forfait	2 000,00 \$	2 000,00 \$
1.4	Provision pour support et protection d'utilités publiques existantes	1	forfait	3 000,00 \$	3 000,00 \$
1.5	Provision pour mesure de protection environnementale	1	forfait	2 500,00 \$	2 500,00 \$
	<b>Sous-total 1.0 Préparation du site:</b>				<b>75 500,00 \$</b>
<b>2.0</b>	<b>Aqueduc</b>				
2.1	Fourniture et mise en place d'un réseau d'alimentation temporaire (200mm), incluant les branchements de service et protection incendie.	1	forfait	30 000,00 \$	30 000,00 \$
2.2	Décapage du couvert végétale	600	m²	7,00 \$	4 200,00 \$
2.3	Regard et regard-puisard existant à ajuster	6	unité	900,00 \$	5 400,00 \$
2.4	Enlèvement de l'aqueduc existant (conduites, vannes, poteau d'incendie)	1	forfait	8 000,00 \$	8 000,00 \$
2.5	Conduite d'eau potable 250 mm de diamètre, PVC DR-18 incluant fils traceurs, protection cathodique, dispositifs de retenue et tous les accessoires	225	m.lin.	685,00 \$	154 125,00 \$
2.6	Branchement de service d'eau potable en tranchée tranché commune (jusqu'à l'emprise) cuivre type K de 38 mm de diamètre (Commerciales)	2	unité	1 750,00 \$	3 500,00 \$
2.7	Fourniture et mise en place de vannes sous pression dans l'axe de la conduite existante de type EZ valve en T 250 mm à siège résilient incluant la boîte de	2	unité	33 000,00 \$	66 000,00 \$
2.8	Fourniture et mise en place d'une vanne de 250 mm à siège résilient incluant la boîte de vanne, les dispositifs de retenue et protection cathodique	5	unité	5 000,00 \$	25 000,00 \$
2.9	Bouchon d'aqueduc 250 mm de diamètre	2	unité	900,00 \$	1 800,00 \$
2.9	Poteau d'incendie avec roulement à billes à aiouilles	2	unité	10 000,00 \$	20 000,00 \$
2.10	Nettoyage, désinfection et essais d'étanchéité et de conductivité de la conduite d'eau potable par une firme spécialisée approuvée par l'ingénieur	225	m.lin.	12,00 \$	2 700,00 \$
2.12	Provision pour isolant rigide	225	m²	14,00 \$	3 150,00 \$
	<b>Sous-total 2.0 Aqueduc:</b>				<b>328 875,00 \$</b>
<b>3.0</b>	<b>Travaux de voirie</b>				
3.1	Enlèvement et disposition du pavage et des fondations existantes incluant les entrées de cours et la piste multifonctionnelle	1000	m²	13,00 \$	13 000,00 \$
3.2	Démolition, enlèvement et disposition des bordure de béton existant	146	m.lin.	20,00 \$	2 920,00 \$
3.3	Bordures de béton de ciment 150mm	146	m.lin.	40,00 \$	5 840,00 \$
3.4	Préparation et mise en forme de l'infrastructure, incluant déblai, remblai, nivellement et compactation du boulevard Bromont et des rues Lafontaine, Bleury et St-Denis	550	m²	14,00 \$	7 700,00 \$
3.5	Préparation et mise en forme de l'infrastructure de la piste multifonctionnelle, incluant déblai, remblai, nivellement et compactation (payable superficie pavage)	425	m²	13,50 \$	5 737,50 \$
3.6	Provision pour membrane géotextile grade S2-P1 sur l'infrastructure et sous la piste multifonctionnelle	975	m²	4,00 \$	3 900,00 \$
3.7	Provision pour fourniture de matériaux de sous-fondation de type MG-112 pour les transitions sur une profondeur de 1,8 m comme stipulé au DN II-1-021, incluant	700	l.m.	22,00 \$	15 400,00 \$
3.8	Mise en place des matériaux récupérés et/ou neuf de sous-fondation de type MG-112 pour les transitions sur une profondeur de 1,8m tel que stipulé au DN II-1-021, incluant	550	m²	11,00 \$	6 050,00 \$
3.9	Sous-fondation de pierre concassée MG-112, 525 mm d'épaisseur pour le boulevard de Bromont (payable superficie pavage)	350	m²	31,00 \$	10 850,00 \$
3.10	Sous-fondation de pierre concassée MG-112, 500 mm d'épaisseur pour les rues Lafontaine, Bleury et St-Denis (payable superficie pavage)	210	m²	30,00 \$	6 300,00 \$
3.11	Fondation de pierre concassée MG-20, 225 mm d'épaisseur pour le boulevard de Bromont (payable superficie pavage)	350	m²	17,50 \$	6 125,00 \$
3.12	Fondation de pierre concassée MG-20, 200 mm d'épaisseur pour les rues Lafontaine, Bleury et St-Denis (payable superficie pavage)	210	m²	16,50 \$	3 465,00 \$
3.13	Fondation de pierre concassée MG-20, 300 mm d'épaisseur pour la piste multifonctionnelle (payable superficie pavage)	425	m²	18,50 \$	7 862,50 \$
3.14	Planage de la couche de surface pour les transitions	1	forfait	5 500,00 \$	5 500,00 \$
3.15	<b>Entrobés bitumineux</b>				
a	Couche de base, GB-20, 100 mm d'épaisseur, PG58H-34 pour le Boulevard de Bromont	95	l.m.	175,00 \$	16 625,00 \$
b	Couche de base, ESG-14, 60 mm d'épaisseur, PG58H-34 les rues Lafontaine, Bleury et St-Denis	37	l.m.	185,00 \$	6 845,00 \$
c	Couche de surface, ESG-10, 55 mm d'épaisseur, PG58E-34 pour le Boulevard de Bromont	76	l.m.	190,00 \$	14 440,00 \$
d	Couche de surface, ESG-10, 40 mm d'épaisseur, PG58H-34 les rues Lafontaine, Bleury et St-Denis	30	l.m.	190,00 \$	5 700,00 \$
e	Couche unique, EB-10C, 60mm d'épaisseur, PG58H-34	70	l.m.	190,00 \$	13 300,00 \$
3.16	Marquage de la chaussée et de la piste multifonctionnelle	1	forfait	6 000,00 \$	6 000,00 \$
	<b>Sous-total 3.0 Travaux de voirie:</b>				<b>168 560,00 \$</b>
<b>4.0</b>	<b>Travaux connexes</b>				
4.1	Plan d'étanchonnement signé/scellé pour le support des massifs de béton électrique et des feux de circulation et installation	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
4.2	Plan d'étanchonnement signé/scellé pour le support des conduites de gaz et installation	1	forfait	6 000,00 \$	6 000,00 \$
4.3	Plan d'étanchonnement signé/scellé pour la route et installation	1	forfait	6 500,00 \$	6 500,00 \$
4.4	Plan d'étanchonnement signé/scellé pour le support des conduites en PVC de 150 à 300mm de diamètre et installation	1	forfait	3 500,00 \$	3 500,00 \$
4.5	Plan d'étanchonnement signé/scellé pour le support des conduites en TTOG et enTBA de 450 à 525mm de diamètre et installation	1	forfait	4 500,00 \$	4 500,00 \$
4.6	Installation de pancartes de signalisation	3	unité	800,00 \$	2 400,00 \$
4.7	Réfection des entrées de cours commerciales, pavage ESG-14 (PG 58H-34), 60 mm d'épaisseur et ESG-10 (PG 58H-34), 40mm d'épaisseur incluant traits de	220	m²	335,00 \$	73 700,00 \$
4.8	Réfection de la piste multifonctionnelle, ESG-10 (PG 58H-34), 50mm d'épaisseur incluant traits de scie, déblais, remblais et fondation MG-20, 300mm d'épaisseur	40	m²	85,00 \$	3 400,00 \$
4.9	Réfection surfaces gazonnées, incluant 150 mm de terre végétale et ensemencement	540	m²	20,00 \$	10 800,00 \$
4.10	Provision pour excavation 1re classe	50	m³	80,00 \$	4 000,00 \$
4.11	Provision pour gestion des sols contaminés Type A-B (Hydrocarbure & métaux)	1920	m³	64,00 \$	122 880,00 \$
4.12	Provision pour la fourniture de matériaux de remblais classe "B" pour la conduite existante, les transitions et les sols contaminés	1400	m³	23,01 \$	32 214,00 \$
	<b>Sous-total 4.0 Travaux connexes:</b>				<b>274 894,00 \$</b>
	<b>Total travaux civils:</b>				<b>837 829,00 \$</b>
5.0	Imprévus (10%)				83 782,90 \$
6.0	Honoraires professionnels				
6.1	Surveillance de chantier				75 000,00 \$
6.2	Contrôle qualitatif des matériaux et des sols				50 000,00 \$
	Sous-total honoraires professionnels				125 000,00 \$
	Sous-total				1 046 611,90 \$
	Préparé et approuvé par :				
			TPS	5%	52 330,60 \$
			TVQ	9,975%	104 399,54 \$
					1 203 342,03 \$
			Rist. TPS	100%	(52 330,60) \$
			Rist. TVQ	50%	(52 199,77) \$
					1 098 811,67 \$
			Montant taxe nette :		1 098 811,67 \$
			Frais de financement (5%):		54 940,58 \$
			Plus : arrondissement du montant		1 247,75 \$
			<b>Total :</b>		<b>1 155 000,00 \$</b>

Marc-Alexandre Drolet, ing.,  
Chargé de projets aux services techniques



## Annexe B

## Estimation remplacement de la génératrice

Article	Description du travail	Quantité approx. a	Unité	Prix unitaire b	Montant total calculé c=a x b
<b>1,0</b>	<b>Remplacement génératrice</b>				
1,1	Achat génératrice	1	forfait	475 000,00 \$	475 000,00 \$
1,2	Disposition génératrice	1	forfait	43 000,00 \$	43 000,00 \$
1,3	Travaux électrique	1	forfait	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1,4	Conception, plan et devis	1	forfait	25 000,00 \$	25 000,00 \$
	<b>Sous-total travaux :</b>				<b>568 000,00 \$</b>
2	Imprévus (10%)				56 800,00 \$
	Sous-total				624 800,00 \$
	Préparé et approuvé par :		TPS	5%	31 240,00 \$
			TVQ	9,975%	62 323,80 \$
					718 363,80 \$
			Rist. TPS	100%	(31 240,00) \$
			Rist. TVQ	50%	(31 161,90) \$
				Montant taxe nette :	655 961,90 \$
				Frais de financement (5%):	32 798,10 \$
				Plus : arrondissement du montant	1 240,00 \$
				<b>Total :</b>	<b>690 000,00 \$</b>



Annexe C

Estimation analyse préparatoire pour des travaux d'aqueduc et d'égouts

Article	Description du travail	Quantité approx. a	Unité	Prix unitaire b	Montant total calculé c=a x b	
<b>1,0</b>	<b>Honoraires professionnels conception usine eaux usée</b>					
1,1	Plan et devis	1	forfait	1 145 000,00 \$	1 145 000,00 \$	
	Sous-total Honoraire professionnel conception usine eaux usées				1 145 000,00 \$	
<b>2,0</b>	<b>Honoraire professionnel réfection de la prise d'eau brute à la CTE</b>					
2,1	Étude environnementales et autres études complémentaires	1	forfait	8 500,00 \$	8 500,00 \$	
2,2	Étude géotechnique	1	forfait	8 500,00 \$	8 500,00 \$	
2,3	Relevé d'arpentage complémentaires	1	forfait	8 500,00 \$	8 500,00 \$	
2,4	Certificat autorisation MELCP	1	forfait	21 000,00 \$	21 000,00 \$	
2,5	Plan et devis	1	forfait	185 000,00 \$	185 000,00 \$	
2,6	Étude qualitatif de l'eau en amont	1	forfait	5 500,00 \$	5 500,00 \$	
2,7	Entente de servitude	1	forfait	27 000,00 \$	27 000,00 \$	
	Sous-total Honoraire professionnel réfection de la prise d'eau brute à la CTE				264 000,00 \$	
	<b>Sous-total honoraire professionnel :</b>				<b>1 409 000,00 \$</b>	
3	Imprévus (10%)				140 900,00 \$	
	Sous-total				1 549 900,00 \$	
	Préparé et approuvé par :			TPS 5%	77 495,00 \$	
				TVQ 9,975%	154 602,53 \$	
					1 781 997,53 \$	
	Marc-Alexandre Drolet, ing., Chargé de projets aux services techniques			Rist. TPS 100%	(77 495,00) \$	
				Rist. TVQ 50%	(77 301,26) \$	
					Montant taxe nette :	1 627 201,26 \$
					Frais de financement (5%):	81 360,06 \$
					Plus : arrondissement du montant	1 438,67 \$
					<b>Total :</b>	<b>1 710 000,00 \$</b>



Annexe D

Estimation travaux divers liés aux réservoirs et surpresseurs

Article	Description du travail	Quantité approx. a	Unité	Prix unitaire b	Montant total calculé c=a x b
<b>1,0</b>	<b>Travaux mise à niveau liés aux réservoirs et surpresseurs</b>				
1,1	Travaux au réservoir Dorchester				
	1.1.1 Remplacement composante mécanique et clapets réservoir	1	forfait	50 000,00 \$	50 000,00 \$
1,2	Travaux au réservoir Champlain				
	1.2.1 Ingénierie remplacement pompe	1	forfait	50 000,00 \$	50 000,00 \$
1,3	Travaux sur Surpresseur Shefford				
	1.3.1 Ingénierie panneaux comtrôle et cabinet, vannes régulation	1	forfait	58 250,00 \$	58 250,00 \$
1,4	Travaux au poste de rechloration				
	1.4.1 Remplacement des pompes doseuses	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
	Sous-total travaux mise à niveau				163 250,00 \$
2	Imprévus (10%)				16 325,00 \$
	Sous-total				179 575,00 \$
Préparé et approuvé par :			TPS	5%	8 978,75 \$
			TVQ	9,975%	17 912,61 \$
					206 466,36 \$
David Charbonneau			Rist. TPS	100%	(8 978,75) \$
Directeur travaux publics			Rist. TVQ	50%	(8 956,30) \$
				Montant taxe nette :	188 531,30 \$
				Frais de financement (5%):	9 426,57 \$
				Plus : arrondissement du montant	2 042,13 \$
				<b>Total :</b>	<b>200 000,00 \$</b>

Règlements de la Ville de Bromont



Annexe E

Bassin de taxation





CERTIFICAT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1143-2024

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 755 000 \$  
POUR DES TRAVAUX DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LE  
BOULEVARD BROMONT, LE REMPLACEMENT DE GÉNÉRATRICE,  
DES ANALYSES PRÉPARATOIRES POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC  
ET D'ÉGOUTS AINSI QUE DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU  
POUR DES RÉSERVOIRS

---

Avis de motion, dépôt et présentation : ..... 19 février 2024

Adoption du règlement : ..... 11 mars 2024

Avis public annonçant la procédure : ..... 19 mars 2024

Approbation des personnes habiles à voter: ..... 2024

Approbation du MAMH : ..... 2024

Avis public: ..... 2024

Entrée en vigueur : ..... 2024

---

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

---

BERNARD CAQUETTE, GREFFIER